



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LIMOGES Chancelière de l'Université

DEC2/LB/N° 2019-26

- **vu** le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs certifiés et notamment son article 24 ;
- **vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du Ministère de l'éducation nationale ;
- **vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **vu** la note de service MENH1506379N relative aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public ;
- **sur** proposition du président du jury,

ARRETE

Article 1^{er}.

Le jury académique du certificat d'aptitude organisé en vue de l'accès au corps des professeurs certifiés (C.A.P.E.S.) est composé comme suit :

Président du jury : Monsieur Régis RIGAUD
IA-IPR de sciences et techniques de l'ingénieur

Vice-présidente : Madame Corinne CHALOPIN
Principale du collège de Chateauponsace

Membres du jury :

- ✓ Madame Claudine AGEORGES, IA-IPR de Sciences physiques et chimiques
- ✓ Monsieur Franck DAMAY, proviseur du lycée Gay Lussac - LIMOGES
- ✓ Monsieur Abdelkader NECER, maître de conférences, département de mathématiques – Faculté des sciences et techniques de LIMOGES
- ✓ Madame Claire DARRAUD, maître de conférences en physique, XLIM Limoges
- ✓ Monsieur Thierry LACAZE, Proviseur Lycée Cabanis – Brive La Gaillarde

Article 2.

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 2 avril 2019

La rectrice
Anne LAUDE